



Plan vélo III

Communauté de communes de l'Île d'Oléron

Étude d'impact partie II : détail par section

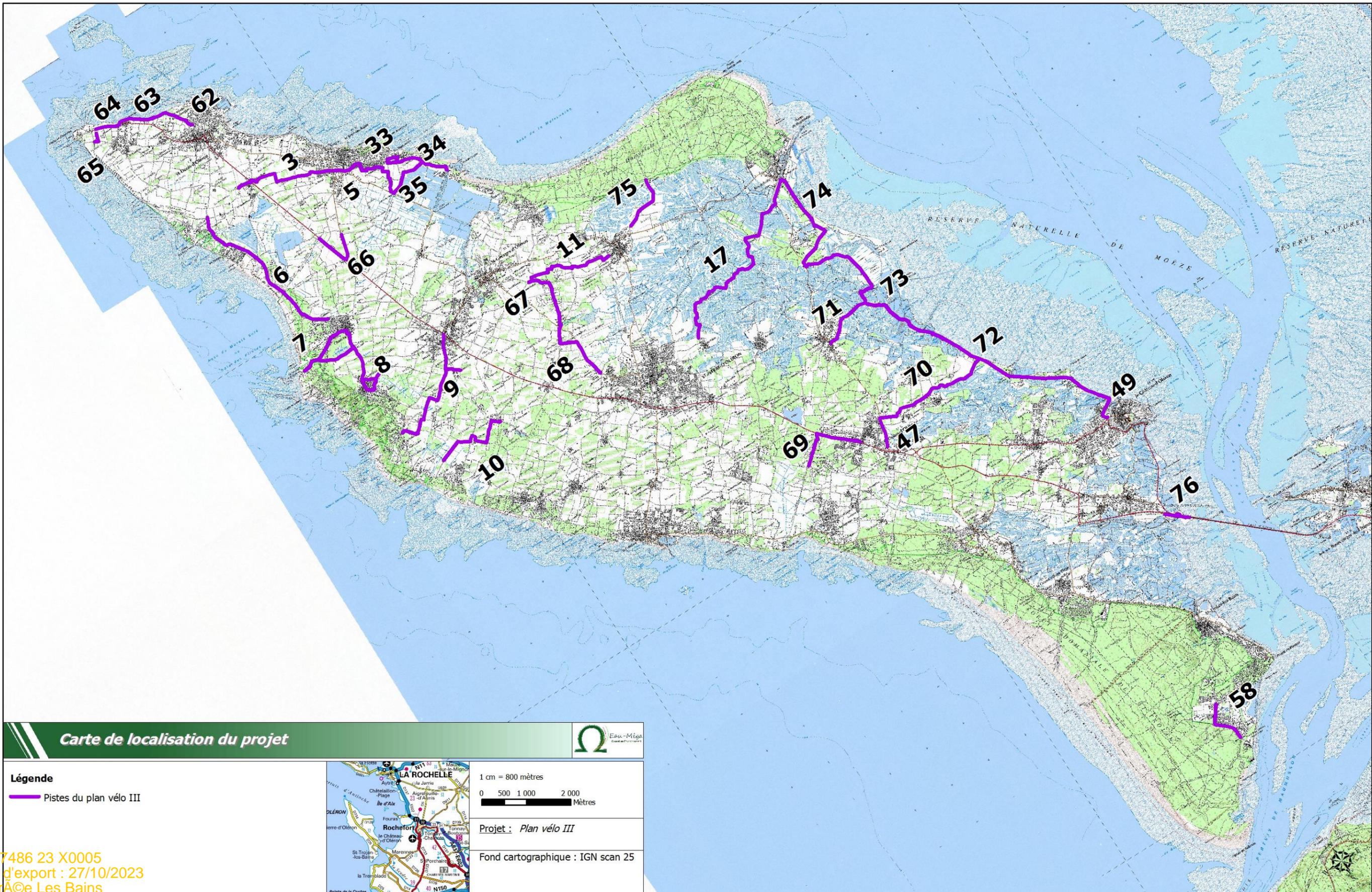
*Étude d'impact au titre des articles L.122-1 et suivants du Code de l'Environnement
Document d'incidence au titre des articles L.414-1 et suivants du Code de l'Environnement*

Eau-Méga
Conseil en Environnement

**Février
2017**

PA 17486 23 X0005
SAS au capital de 70 000 €
Date de dépôt : 27/10/2023
17313 Rochefort Cedex
La Braye
Date de dépôt : 07/07/2023
Tel : 05 46 99 09 27
www.eau-mega.fr
Demandeur principal : Communauté de Communes Ile d'Oléron
Adresse du projet : x cf annexe Cerfa / SECTION 3 - Les Petites Chaumes
Libelle : PA15-1_1_1.pdf

Statut	Établi par	Vérifié par	Approuvé par	Date	Référence	Indice
Définitif	B. Pekusa	S. Mazzarino	JR. Bourdet	25/02/2017	01-14-001	F



Carte de localisation du projet

Légende
Pistes du plan vélo III

1 cm = 800 mètres
0 500 1 000 2 000 Mètres

Projet : Plan vélo III
Fond cartographique : IGN scan 25

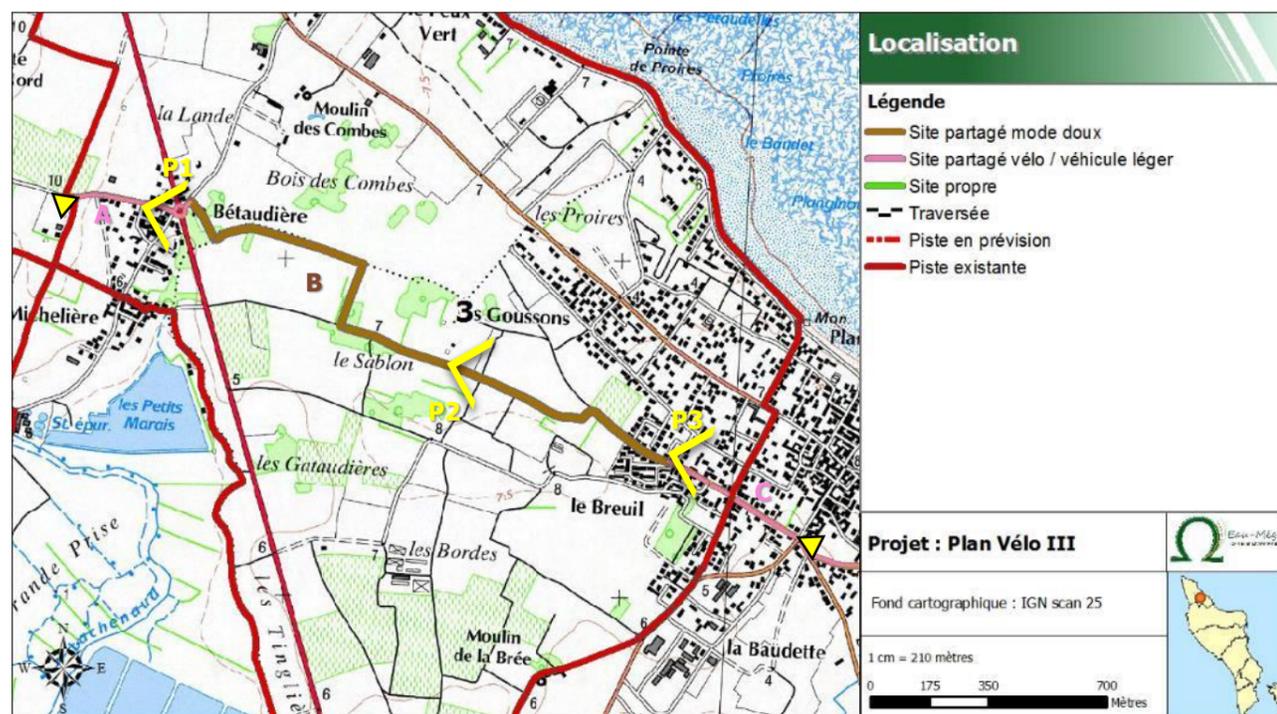
Eau-Méga
Eau et Environnement

PA 17486 23 X0005
Date d'export : 27/10/2023
La Br@e Les Bains
Date de depot : 07/07/2023
Demandeur principal : Communauté de Communes Ile d'Oléron
Adresse du projet : x cf annexe Cerfa / SECTION 3 - Les Petites Chaumes
Libelle : PA15-1-1-1.pdf
Eau-Méga - Conseil en Environnement

I. SECTION 3

I.1. Localisation

- **Commune(s) :** Saint Denis d'Oléron - La Brée les Bains - **Secteur(s) :** La Bétaudière, centre bourg
- **Voie(s) concernées(s) :**
 - Chemin Boudet
 - Rue des Varennes
 - Avenue Georges Pompidou
 - Le Breuil



Carte 1 : Carte de localisation de la section 3

I.2. Objectif(s)

L'objet de la section n° 3 est de créer une jonction directe entre la Brée-les-Bains et la dorsale.

I.3. Aménagements

La section 3 est composée de deux tronçons en site partagé vélo / véhicule léger (A et C) et d'un site partagé mode doux (B). Elle débute chemin du Boudet à la suite d'une piste existante (la dorsale) et se termine avenue Georges Pompidou au croisement avec la rue du Moulin / rue du Général de Gaulle pour un linéaire total de l'ordre de 2,6 km. La section 5 prolonge la section 3 vers l'Est.

Tableau 1 : Types d'aménagement de la section 3

A	<p>Site partagé vélo / véhicule léger : Marquage au sol de part et d'autre de la voie depuis le Chemin Boudet au Rond-point de la Bétaudière.</p> <p>Linéaire : 371 ml</p> <p>Largeur des chevrons : 0,9 m</p> <p>Type de revêtement : chaussée existante</p> <p>Aménagement(s) d'accompagnement : Signalétique horizontale et verticale</p>	<p>Illustration :</p>  <p>P1</p>
B	<p>Site partagé modes doux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au Breuil, le chemin rural allant à la Bétaudière sera rendu accessible aux cyclistes. Il sera renforcé et nivelé pour recevoir la piste calcaire. - Création d'un tronçon de piste calcaire sur 200 m de long sur la parcelle ZA 24 occupée par une friche agricole en cours de fermeture. <p>Emprise : 5 640 m² - Linéaire : 1 880 ml - Largeur de la bande : 3,0 m – Largeur des travaux* : 3,5 m</p> <p>Type de revêtement : revêtement calcaire</p> <p>Aménagement(s) d'accompagnement : Potelets bois</p>	<p>Illustration :</p>  <p>P2</p>
C	<p>Site partagé vélo / véhicule léger : Marquage au sol de part et d'autre de la rue des Varennes et de l'avenue Georges Pompidou.</p> <p>Linéaire : 394 ml</p> <p>Largeur des chevrons : 0,9 m</p> <p>Type de revêtement : chaussée existante</p> <p>Aménagement(s) d'accompagnement : Signalétique horizontale et verticale</p>	<p>Illustration :</p>  <p>P3</p>

* L'emprise maximale des travaux est restreinte à 3,5 m, les travaux de terrassement sont limités dans leur emprise avec une bande roulante réduite à 3,0 m.

I.4. Milieu naturel

I.4.1. Niveaux d'analyse et d'investigation

Analyse bibliographique :

- Niveau 2 : Analyse des inventaires existants à l'échelle communale (Natura 2000, ZNIEFF) pouvant concerner la zone ciblée.

Analyse cartographique :

- Niveau 3 : Analyse de l'évolution temporelle à partir d'un historique des photographies aériennes et d'autres éléments lorsqu'ils sont disponibles (occupation du sol, données agricoles, cartographies zones humides...)

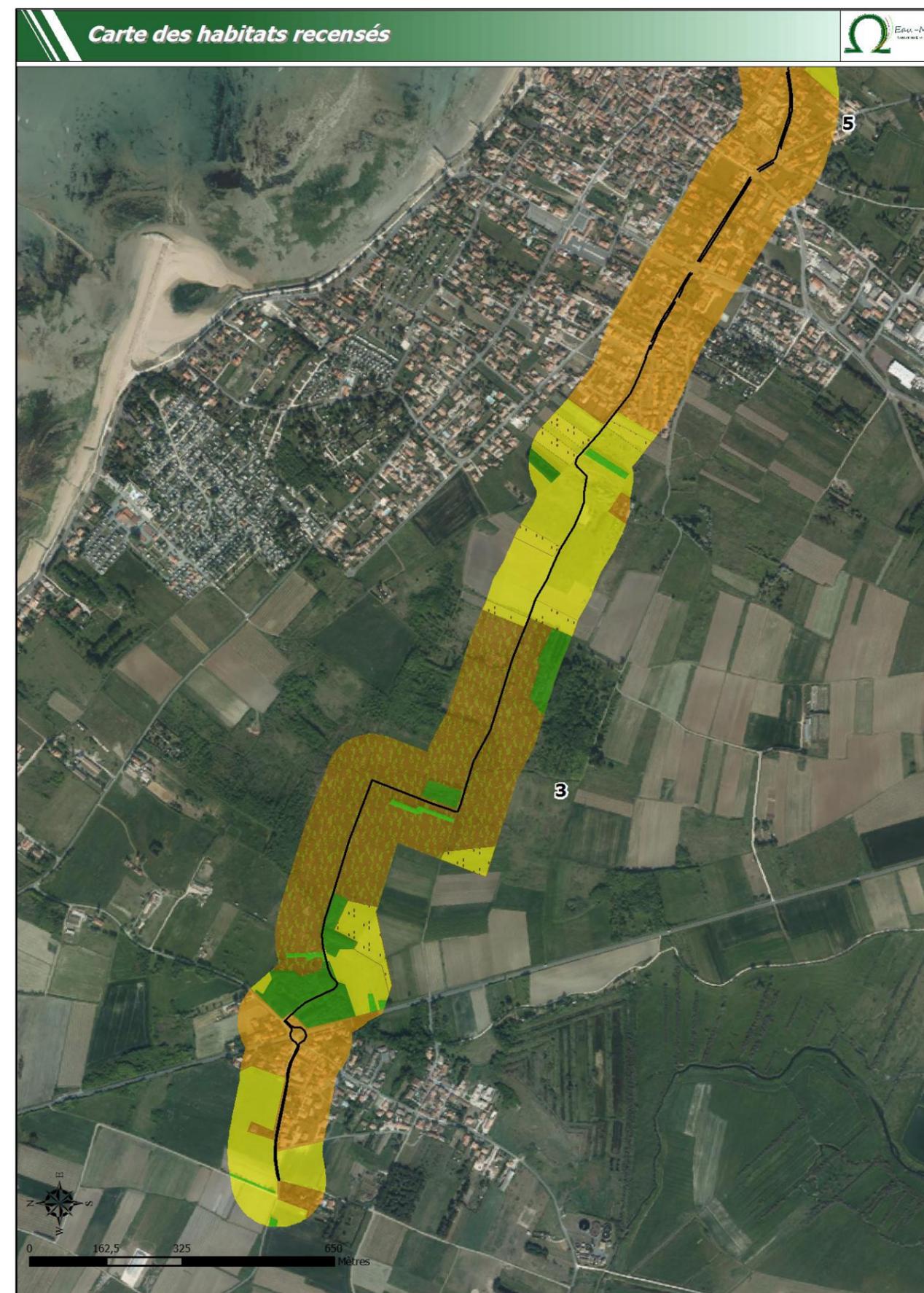
Investigation de terrain :

- Niveau 2 : Visite sur site avec détermination des habitats naturels aux 100 m et au niveau 2 de définition de la nomenclature CORINE Biotopes

I.4.2. Le milieu naturel au droit du tracé

Le tracé prend place d'Ouest en Est, sur une voirie existante. Puis, il suit le tracé d'un chemin au travers d'un petit boisement et enfin au milieu de terres agricoles pour une grande partie en friche. En partie terminale, il retrouve une route existante.

La partie médiane du tracé prévoit une création de piste sur environ 200 m au travers d'une friche agricole en cours de fermeture. Un débroussaillage sera nécessaire pour son aménagement. Bien que le milieu semi-naturel ne présente pas d'intérêt patrimonial, il est susceptible d'héberger des passereaux en nidification et d'abriter le Hérisson d'Europe ainsi que divers reptiles (lézards et serpents).



Carte 2 : Carte des habitats recensés aux abords (100 m) de la section 3



Carte 3 : Sensibilité environnementale – Section 3

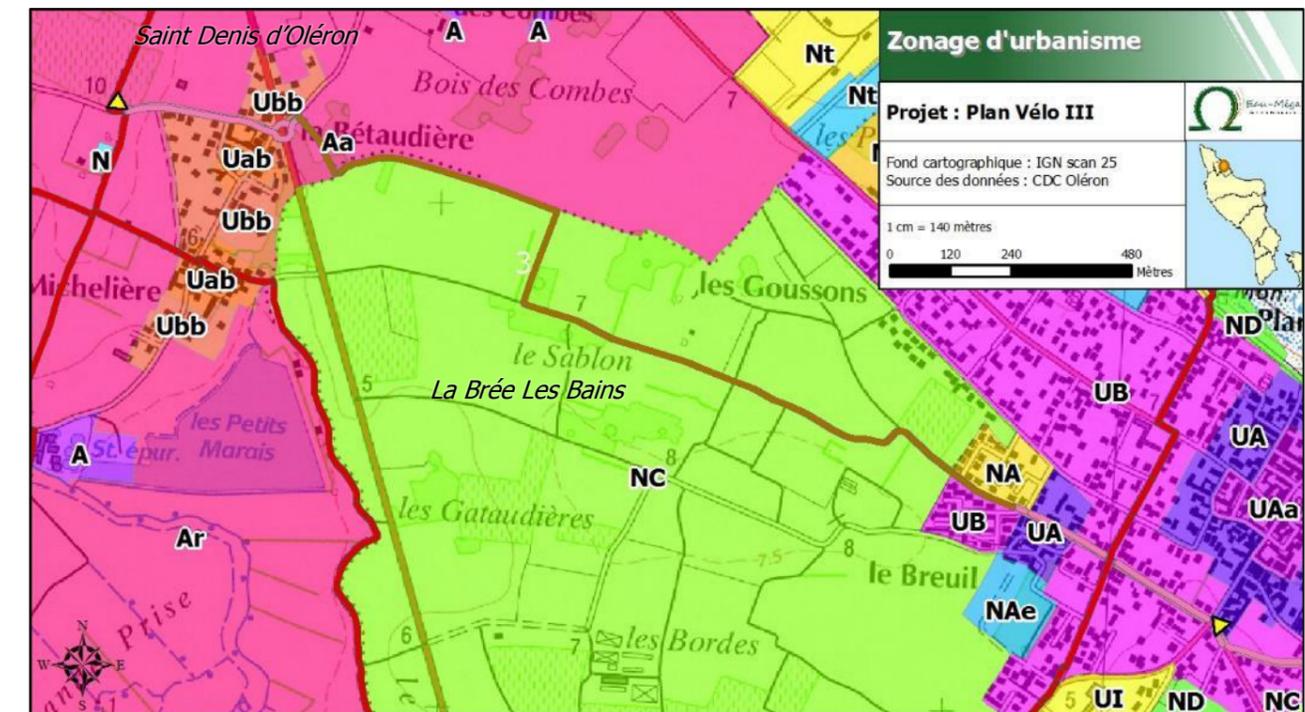
I.4.3. Les sites d'inventaire ou de protection

Aucun site d'inventaire ou de protection n'est recensé à proximité de la section n° 3.

I.5. Urbanisme

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Denis-d'Oléron et du Plan d'Occupation des Sols de la Brée-les-Bains, les zones traversées sont recensées dans le tableau suivant et localisées sur la carte suivante :

Zonage	Saint Denis d'Oléron				La Brée les Bains			Total
	Aa	Ubb	Uab	NC	NA	UA	UB	
Linéaire de SPVL (ml)	136	133	102		15	107	272	765 (29 %)
Linéaire de SPMD (ml)	245			1 494	141			1 880 (71 %)
Total	616 (23 %)				2 029 (77 %)			2 645



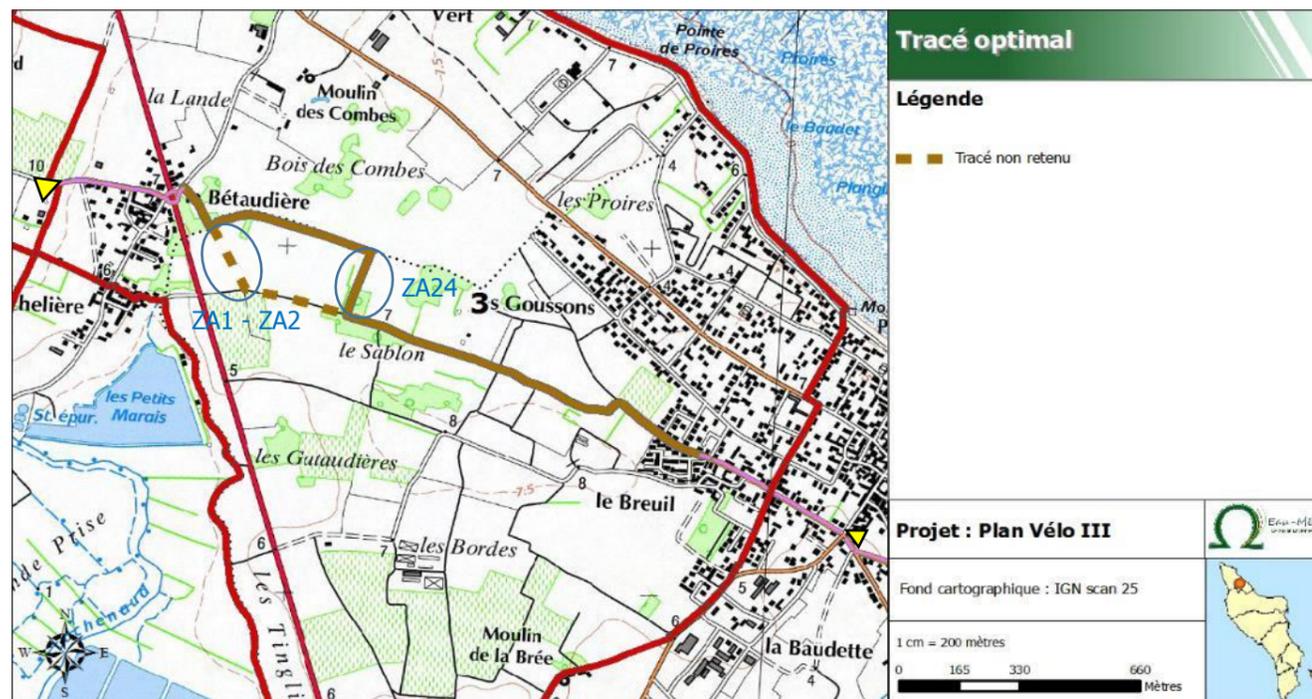
Figures 1 : Zonage d'urbanisme – Section 3

I.6. Esquisse des principales solutions de substitution examinées et raisons pour lesquelles le présent tracé a été retenu

I.6.1. Recherche d'un tracé optimal

Une partie du tracé initial en site partagé mode doux a été modifiée afin de ne pas couper les deux parcelles agricoles ZA1 et ZA2, ce qui aurait nuit à leur exploitation.

Le nouveau tracé se poursuit donc sur un chemin rural plus au Nord et rattrape le chemin rural du tracé initial en traversant une parcelle agricole non exploitée ZA 24 (cf. carte suivante).

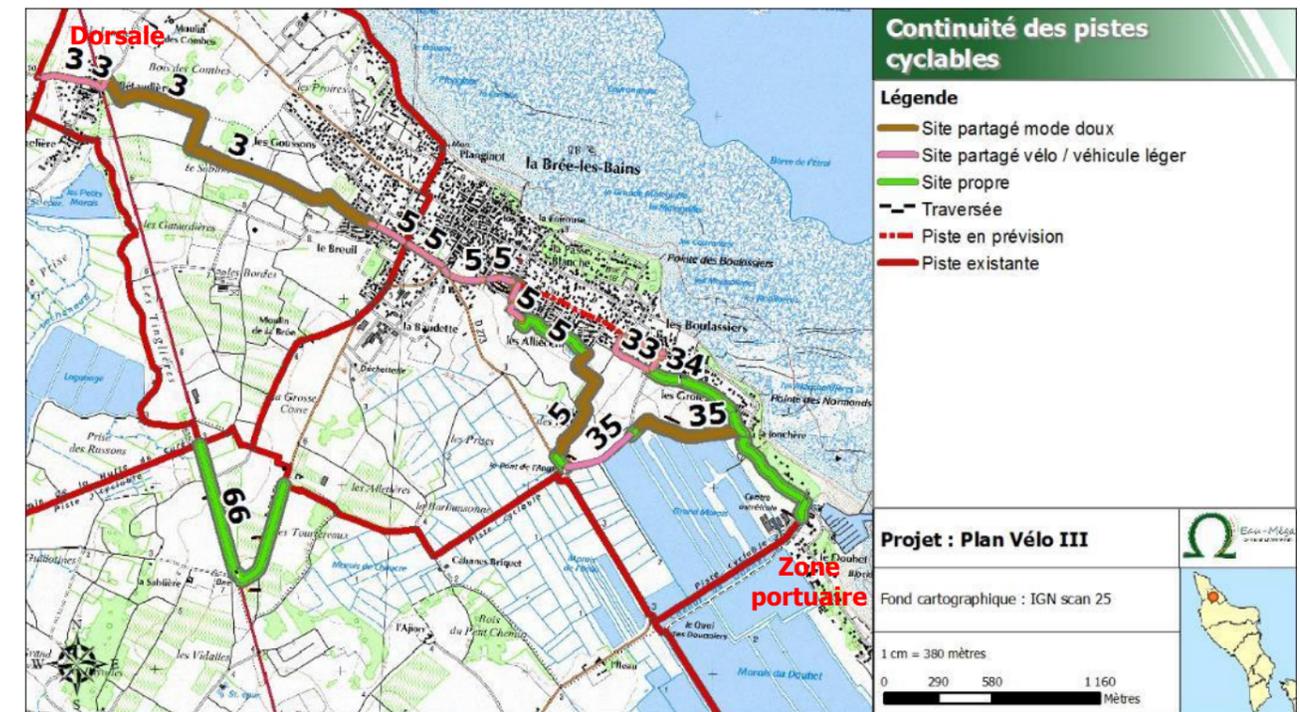


Carte 4 : Tracé optimal - Section 3

I.6.2. Raisons pour lesquelles le tracé a été retenu

Localisée dans un secteur peu sensible, empruntant un chemin rural existant ou des bandes cyclables, la section 3 présente un impact limité sur l'environnement.

La section 3 est située dans la continuité d'une piste existante et de la section 5. A terme, une piste cyclable à la charge de la commune permettra de joindre la dorsale (à La Bétaudière) à la zone portuaire du Douhet en traversant le centre bourg de La Brée les Bains en passant par les sections 3, 5, 33 et 34 (cf. carte ci-dessous).



Carte 5 : Continuité des pistes cyclables - section 3

I.7. Synthèse de la sensibilité environnementale et réglementaire

Tableau 2 : Synthèse de la sensibilité environnementale de la section 3

	Oui*	Non	Identification*
Zonages d'inventaire ou de protection du milieu naturel			
Inventaires		X	
Natura 2000		X	
Sites inscrits ou classés			
Site inscrit		X	
Site classé	X		Île d'Oléron
Protection réglementaire			
Réserve Naturelle		X	
Sensibilité « eau »			
Présence de réseau hydraulique (fossé, réseau E.P.)		X	
Présence de réseau hydrographique (canal, marais)		X	
Présence de zone humide		X	
Présence de captage A.E.P.		X	
Sensibilité environnementale			
Travaux de nature à impacter l'environnement	X		- 7 zones à débroussailler le long du chemin rural (550 ml X 0,65 m : 40 ml - 50 ml - 90 ml - 180 ml - 160 ml - 20 ml - 10 ml) : nettoyage de végétation en bordure de chemin - Création de piste (200 ml X 3 m) : friche agricole en cours de fermeture
Sensibilité mammifères	X		<i>Présence possible du Hérisson d'Europe</i>
Sensibilité oiseaux	X		Nidification possible de passereaux au sein de la friche en cours de fermeture
Sensibilité amphibiens		X	
Sensibilité reptiles	X		<i>Présence possible de lézards et serpents</i>
Sensibilité insectes		X	
Sensibilité habitats		X	
Habitats / Paysage			- Zones urbaines (CB 86.2) : La Bétaudière et La Brée les Bains - Chemin rural bordé de haies éparses (CB 84.2) au milieu de terres agricoles (CB 82.1) et de terrains en friches (CB 87.1)
Document d'urbanisme			
EBC		X	

*en italique : à moins de 100 m ou sensibilité modérée

Mesure d'évitement intégrée au projet : Néant

Conclusion sur la sensibilité environnementale et réglementaire du projet :

La section 3 est située en dehors des zonages d'inventaire et de protection dans un contexte soit urbain, soit agricole. La création d'un tronçon de piste en dehors des emprises de chemins existants nécessite la prise de précautions en termes de périodes d'intervention afin de se prémunir contre les risques de destruction d'oiseaux nicheurs (période sensible de mars à août), de reptiles (période sensible novembre à mars).

I.8. Effets attendus et mesures d'évitement, de réduction ou de compensation à mettre en place

Tableau 3 : Effets attendus et mesures d'évitement, de réduction ou de compensation à mettre en place – Section 3

Thématique	Effets / Incidences attendues	Mesures correctives et d'accompagnements prévus
LA PHASE TRAVAUX		
Sols	Déstabilisation des sols : tassement / érosion – effet direct temporaire Pollution des sols : risque direct temporaire en cas d'incident en phase de travaux	MS03, MR01, MR02, MR04 : Gestion raisonnée du chantier : déplacement des engins circonscrit à la zone de travaux, aménagement de la base de vie sur un site adapté et maîtrise des stockages (matériaux, produits à risque et déchets). Recours à des engins adaptés et en bon état équipés de liquide hydraulique biodégradable. Recours à des matériaux neutres pour l'environnement et sains
Milieu aquatique	Absence de réseau hydraulique ou hydrographique (pas de risque pour les eaux superficielles) Pollution des eaux souterraines : risque direct temporaire en cas d'incident en phase de travaux	MS03, MR01, MR02, MR04 : Gestion raisonnée du chantier : déplacement des engins circonscrit à la zone de travaux, aménagement de la base de vie sur un site adapté et maîtrise des stockages (matériaux, produits à risque et déchets). Recours à des engins adaptés et en bon état équipés de liquide hydraulique biodégradable. Recours à des matériaux neutres pour l'environnement et sains
Air	Emissions de gaz d'échappement des engins de chantier Emission de poussières en phase travaux	MS03, MR01, MR02, MR04 : Recours à des engins de qualité et des matériaux sains MR05 : Arrosage des sols pour fixer la poussière
Milieu naturel, Natura 2000 et Réserve Naturelle	Création d'un tronçon de piste hors emprise de chemin existant : risque de destruction, dérangement de la faune (reptiles en hibernation et oiseaux en nidification)	MS03, MR01, MR02, MR04 : Gestion raisonnée du chantier : déplacement des engins circonscrit à la zone de travaux, aménagement de la base de vie sur un site adapté et maîtrise des stockages (matériaux, produits à risque et déchets) MS02 : Travaux de débroussaillage de septembre à octobre
Activités	Perturbation de la circulation, particulièrement en secteur urbain	MR09 : Les travaux éviteront les périodes de pointe touristique
Risques / nuisances	Modification des conditions de circulation : Effet limité et temporaire Nuisances visuelles (site de travaux, base de vie) : Effet directs et temporaires Gêne pour les riverains (risque faible car il y a peu d'habitations à proximité) <ul style="list-style-type: none"> • Emergences sonores dues au chantier : bruit des engins de chantier et trafic des camions, effet très limité et temporaire • Nuisances dues aux vibrations (compactage de matériaux) : absence d'habitation proche 	MR08 : Mise en place de déviations si nécessaire, balisage clair des zones de travaux sur les voies de circulation MS03, MR01, MR02, MR04 : Choix adapté du site d'implantation de la base de vie : à l'écart des quelques zones habitées. Gestion raisonnée du chantier (brûlage interdit, nettoyage des voiries, maîtrise des émissions de poussières). Recours à des engins de qualité et respect des horaires légaux de travail
Paysage	Dégradation visuelle temporaire du paysage	MR02, MR04 : Gestion raisonnée du chantier : choix du site d'implantation de la base de vie, attention portée aux stockages des matériaux et des déchets, maintien d'un chantier propre
Patrimoine archéologique	Risque de découverte et / ou destruction de vestiges archéologiques	Arrêt des travaux et alerte des services de la D.R.A.C. en cas de mise au jour de vestiges archéologiques
LA PHASE EXPLOITATION		
Sols	/	/
Milieu naturel, Natura 2000 et Réserve Naturelle	Perturbation de la faune : incidence faible à négligeable dans le contexte de la section 3	/
Activités	Circulation : amélioration de la desserte cyclable	/
	Agriculture : perte de terres agricoles	Négociations à l'amiable préalable à la procédure d'expropriation, insertion tronçon créé ex nihilo de la section sur des terres non exploitées
Risques / Nuisances	Conflits d'usage (site partagé)	Campagnes d'information et dialogue auprès de la population et des agriculteurs
Paysage	Modification du paysage	Cohérence dans le choix de matériaux de la piste (identité du maillage cyclable oléronais) Cohérence dans le choix des aménagements d'accompagnement (signalétique)